

DIVISEUR DE ROUTE AVEC SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE LED



Le diviseur de route Ecobam © SPV 150 © est le seul produit conçu spécialement pour la ségrégation active du trafic en deux voies. Il augmente également la sécurité grâce à une meilleure visibilité des marquages routiers et grâce à son système d'éclairage à LED.

Modules Disponibles	Dimensions des Modules	Combinaison de Modules
Initial Cap (noir, jaune ou bicolore)	Largeur: 150 mm.	SPV Basic: 500 mm.
Corps (noir ou jaune)	Longueur: 250 mm.	SPV Standard: 750 mm.
Terminal Cap (noir, jaune ou bicolore)	Hauteur maximale: 80 mm.	SPV Élargi: 1250 mm.

ECOBAM SPV150 AUGMENTE LA SÉCURITÉ

4 Fonctions en 1:
Séparation de la Route
Panneaux Routiers
Balise de Passage
Éclairage

Ecobam SPV 150 ® est conçu pour séparer activement différentes voies et pour augmenter leur sécurité.

Convenient pour:

- La séparation des voies de circulation, pistes cyclables, sentiers pédestres et l'accès aux routes.
- Délimitation des rails de guidage et de l'éclairage dans les aires de stationnement, des zones commerciales, les zones piétonnes, les quais de chargement industriel et des ports.

Les principaux avantages offerts par les diviseurs de route Ecobam © SPV 150 sont:

- ✓ **Durée exceptionnelle du produit**, fabriqué en fonte, est indéformable et indestructible.
- ✓ **Sécurité grâce à son système d'éclairage à LED**, la visibilité de la route est améliorée, augmentant la sécurité des utilisateurs. Egalement disponible avec des modules réflecteurs.
- ✓ **Efficacité**: l'installation assure une séparation active des sections et / ou les zones confinées.
- ✓ **Environnement**: système d'éclairage à LED de faible consommation d'énergie et de matériaux 100% recyclables.
- ✓ **Système modulaire**, permet l'extension du produit à s'adapter aux besoins et aux caractéristiques de chaque voie par couplage des modules.
- ✓ **Se connecte au système public** ou a un système de panneau solaire.
- ✓ **Rapide et facile à assembler**, nécessite un personnel qualifié ou de machinerie lourde.
- ✓ **Garantie de 10 ans** sur les pièces en fonte et éléments de fixation inviolable métalliques.

